

24 juillet 2025



Original : Anglais

---

Traité sur le commerce des armes  
**Onzième Conférence des États Parties**  
Genève, 25 – 29 août 2025

### **Projet de programme de travail annoté de la CEP11**

La Onzième Conférence des États Parties (CEP11) au Traité sur le commerce des armes (TCA) se déroulera selon un programme évolutif, en vertu duquel, à l'issue d'une séance, le Président de la CEP11 pourra passer au point suivant à l'ordre du jour. Les horaires indiqués sur l'ordre du jour doivent être considérés comme provisoires et les délégations devraient s'attendre à des ajustements opérés par le Président selon que de besoin<sup>1</sup>.

#### **Lundi 25 août**

**10 h – 13 h**

##### **1. Séance d'ouverture de la Onzième Conférence des États Parties (CEP11)**

La réunion sera ouverte par le Président de la CEP11, M. l'ambassadeur Carlos FORADORI, puis se poursuivra avec les discours d'invités de marque.

##### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le Président invitera les États Parties à examiner et à adopter le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence tel que présenté.

##### **3. Organisation des travaux**

Le Président fera une déclaration qui prend acte des Règles de procédure du TCA et des Règles financières du TCA, du secrétaire de la Conférence, de l'élection du Bureau (si besoin est) et des informations sur les délégations ; un aperçu de l'organisation des travaux de la semaine dans le cadre du programme évolutif de la Conférence sera également présenté.

Après ce tour d'horizon, le Président donnera brièvement la parole au Royaume-Uni qui présentera sa proposition visant à ce que la présente Conférence approuve un mandat en vue de

---

<sup>1</sup> Cette flexibilité ne s'appliquera pas au point 9 de l'ordre du jour concernant le Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF), qui est inscrit au programme du mercredi après-midi en raison des dispositions particulières associées à cette séance. Si l'examen du point 8 de l'ordre du jour se termine plus tôt que prévu, le Président pourra passer au point 10 de l'ordre du jour.

l'élaboration d'une stratégie du TCA à plus long terme sur laquelle se prononcera la CEP12. Cette proposition sera examinée au titre du point 13 de l'ordre du jour, Examen des questions relatives à la Douzième Conférence des États Parties.

#### **4. Discussion thématique sur « la priorité à l'universalisation »**

Au cours de cette session, les participants à la conférence se livreront à une discussion thématique sur « la priorité à l'universalisation ». La discussion thématique commencera par un panel qui soulignera la pertinence de l'universalisation pour le succès global du Traité, notamment pour parvenir à une mise en œuvre efficace. Elle encouragera le partage d'expériences, de meilleures pratiques et de stratégies innovantes pour promouvoir l'adhésion, tout en identifiant les lacunes en matière de soutien et de coordination. Ensuite, les délégués seront invités à participer à la discussion thématique par le biais de déclarations et de questions aux intervenants.

**15 h – 18 h**

#### **5. Débat général**

Au cours de cette session, les délégations (les États Parties, les États Signataires et les autres États Observateurs) seront invitées à faire des déclarations d'ordre général. Les organisations internationales et régionales ainsi que les représentants de la société civile et de l'industrie seront également invités à faire des déclarations générales. Pour des raisons de gestion du temps, la durée de chacune des interventions à cette séance est limitée à quatre minutes. Dans cette optique, les délégations sont vivement encouragées à soumettre leurs déclarations à l'avance sur [info@thearmstradetreaty.org](mailto:info@thearmstradetreaty.org) afin de faciliter le travail des traducteurs.

#### **Mardi 26 août**

**10 h – 13 h**

#### **Débat général, suite**

Le débat général se poursuivra avec des interventions (d'une durée maximum de quatre minutes) des représentants des États Parties, des États Signataires, des États Observateurs, des organisations internationales, des organisations régionales, de la société civile et de l'industrie.

**15 h – 18 h**

#### **6. Universalisation du Traité**

Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 17 du Traité, les délégués seront invités à échanger leurs vues sur l'universalisation du Traité, en commençant par l'exposé général du Secrétariat du TCA sur la situation de la participation au Traité. Les Coprésidents du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU) fourniront aux participants à la Conférence un rapport sur l'état d'avancement des travaux menés par le Groupe de travail entre la CEP10 et la CEP11 et présenteront des recommandations en vue de renforcer la participation des acteurs

régionaux aux activités d'universalisation ainsi que la coordination des efforts entre les personnes impliquées dans ces activités.

## **7. Application du Traité**

Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 17 du Traité, lors de cette session, les participants à la Conférence seront invités à un échange de vues sur l'application du Traité ; ils aborderont les aspects liés à la mise en place de régimes de contrôle nationaux, à la coopération interinstitutions, aux interdictions du Traité, à l'exportation et aux évaluations des exportations, à l'importation, au transit et au transbordement, au courtage, au détournement et à la tenue de registres.

Le Président (avec l'aide des modérateurs) du Groupe de travail sur l'application efficace du Traité (WGETI) sera invité à présenter aux participants à la Conférence un rapport sur les travaux menés par le groupe de travail entre la CEP10 et la CEP11. Le rapport du groupe de travail recommandera, entre autres, de discuter des résultats livrables possibles sur des sujets tels que la mise en œuvre de l'Article 7 (4), la coopération interinstitutions et le lien entre l'application du TCA et les responsabilités des acteurs industriels du point de vue des droits de l'Homme et de la diligence raisonnable en matière de droits de l'Homme et de droit international humanitaire.

### **Mercredi 27 août**

**10 h – 13 h**

#### **Application du Traité, suite**

Les échanges sur l'application du Traité et l'examen du rapport du Groupe de travail se poursuivront pendant cette séance, le cas échéant.

## **8. Transparence et établissement de rapports**

Au cours de cette session, les participants à la conférence examineront les questions relatives aux obligations de transparence et d'établissement de rapports du Traité. Une présentation générale du Secrétariat du TCA sur la situation actuelle des rapports au titre du Traité ouvrira la session.

Ensuite, le Président invitera le Président du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement des rapports (WGTR) à fournir aux participants à la Conférence un rapport sur l'état d'avancement des travaux menés par le Groupe de travail entre la CEP10 et la CEP11 et à présenter les recommandations du groupe de travail, qui se concentrent sur les mesures pratiques visant à améliorer la qualité des rapports et l'évaluation des outils d'échange d'informations du TCA.

15 h – 18 h

### **9. Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF)**

Au cours de cette session de l'après-midi, le Forum d'échange d'informations sur les détournements (DIEF) tiendra sa sixième réunion depuis sa création par la CEP6. Le DIEF est un organe *sui generis* destiné aux échanges volontaires et informels entre les États Parties et les États Signataires concernant des cas concrets de détournement suspectés ou avérés, et pour le partage d'informations opérationnelles relatives au détournement. Conformément au mandat du DIEF, la session est uniquement ouverte aux représentants des États Parties et des États Signataires. À cet effet, l'ordre du jour et les autres détails logistiques de la session du DIEF seront communiqués aux États Parties et aux États Signataires, le cas échéant.

Jeudi 28 août

10 h – 13 h

### **10. Assistance internationale**

Au cours de cette session, les délégués échangeront leurs points de vue sur l'assistance internationale, y compris l'examen des demandes et des offres d'assistance internationale présentées par les États Parties. Pour lancer cette discussion, le Président invitera le Secrétariat du TCA à fournir un rapport sur le fonctionnement du programme de parrainage, notamment sur les fonds reçus et les délégués soutenus.

Ensuite, le Président invitera le Président du Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire (VTF) et le Secrétariat du TCA à faire le point sur le fonctionnement du VTF, y compris des informations sur les projets de mise en œuvre du Traité ayant été financés. En outre, les participants à la Conférence seront invités à écouter les témoignages d'un groupe diversifié d'États bénéficiaires du VTF sur la manière dont le VTF a soutenu leurs efforts d'application du Traité au niveau national.

### **11. Examen des questions relatives au Secrétariat**

Au cours de cette séance, les délégués examineront les rapports du Secrétariat du TCA et du Comité de gestion sur leur travail au cours de la période considérée, notamment toute recommandation formulée par ces deux organes.

Les délégués examineront et adopteront également le projet de proposition du Comité de gestion sur l'examen du programme de travail révisé du TCA. En outre, ils examineront et adopteront le budget du Secrétariat du TCA pour l'exercice 2026.

15 h – 18 h

### **12. Examen des questions relatives aux contributions financières**

Au cours de cette session, les délégués procéderont à un échange de points de vue sur la situation des contributions financières aux budgets du TCA et sur les moyens d'améliorer la situation.

### **13. Examen des questions relatives à la Douzième Conférence des États Parties (CEP12)**

Au cours de cette session, les participants à la Conférence examineront les questions suivantes :

- a. Préparatifs de la Douzième Conférence des États Parties (CEP12), y compris l'adoption du budget pour la prochaine session ordinaire, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'Article 17 du Traité.
- b. Élection du Président et des Vice-présidents de la CEP12, conformément à la règle de procédure 9 (1) du Traité.
- c. Création de tout organe subsidiaire nécessaire à l'amélioration du fonctionnement du Traité, conformément aux dispositions de l'alinéa f du paragraphe 4 de son Article 17.

Outre ces sous-points, les délégations auront l'occasion de procéder à un échange d'opinions sur la proposition soumise par le Royaume-Uni pour que la présente Conférence approuve un mandat en vue de l'élaboration d'une stratégie du TCA à plus long terme sur laquelle se prononcera la CEP12.

### **Vendredi 29 août**

10 h – 13 h

### **14. Autres questions**

Ce point offre aux délégations l'occasion d'aborder des questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour présenté. Les délégations sont priées d'informer le Président à l'avance de leur intention de soulever une question.

### **15. Examen et adoption du rapport final de la CEP11**

Le Président fera une présentation finale du rapport final de la CEP11. Les participants à la conférence examineront ensuite le rapport final de la Conférence pour adoption.

15 h – 18 h

### **Examen et adoption du rapport final de la CEP11, *suite***

L'examen du rapport final de la Conférence se poursuivra au cours de cette séance, le cas échéant.

## **16. Clôture de la Onzième Conférence des États Parties**

Avant de clore la CEP11, le Président prononcera une allocution finale et invitera le Président élu de la CEP12 à s'adresser à l'assemblée plénière. La CEP11 sera alors close.

\*\*\*